

s' Muespacher Blättle





EDITO

Voici plusieurs mois que nous traversons une série de crises qui bouleversent profondément notre société. La guerre en Ukraine et une de ses conséquences les plus directes, la flambée des coûts de l'énergie touche chacun de nos foyers, de nos collectivités, de nos entreprises.

Muespach n'est pas épargné, et chacun d'entre nous, à son échelle, est appelé à prendre des mesures adaptées. Les défis que doit relever l'équipe municipale sont aujourd'hui immenses et les actions que nous menons sont guidées par un devoir de responsabilité.

Après un été marqué par de fortes chaleurs, des incendies de forêts à répétitions qui se rapprochent et l'eau qui devient une denrée rare, la nature nous rappelle à l'ordre. Nous sommes confrontés au changement climatique et ses impacts sur notre environnement.

Comme annoncé, les travaux prévus au cours du 2^{ème} semestre ont été réalisés. Il s'agit du remplacement des stores défraîchis et abîmés dans la salle communale, de la 2^{ème} tranche de travaux d'éclairage public qui consistait à rajouter 2 points d'éclairage dans la rue des Vignes et 5 points dans la partie supérieure de la rue du Gersbach, des travaux d'accessibilité du parvis de l'église et du presbytère avec la création de 2 places de parking dont 1 pour personne à mobilité réduite, de l'aménagement du terrain entre l'atelier communal et le presbytère et de la pose de l'enrobé du trottoir qui longe le chemin menant au cimetière pour renforcer la sécurité des piétons.

Le remplacement des PC portables obsolètes et l'acquisition d'une armoire pour l'école élémentaire ont été réalisés dans le cadre du plan de relance numérique.

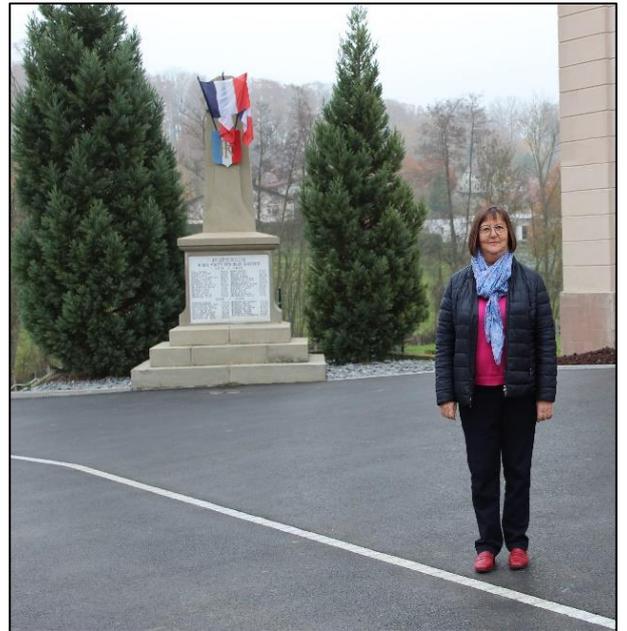
La refonte du site internet est en cours.

Le diagnostic de l'étude de sécurité de la route départementale qui traverse notre village avec une longueur de 2,300 km nous a été remis. Il s'avère que 85% des usagers respectent la limitation mais des investissements conséquents sont nécessaires en raison des 15 % des usagers irrespectueux de la sécurité. Les faisabilités pour améliorer celle-ci sont en cours de réflexion et devront se faire par zone et par étape.

Suite à deux années de pauses forcées pour cause de pandémie de Covid, les moments de convivialité ont repris tout doucement leur place avec l'expo de véhicules anciens, la randonnée équestre, la cérémonie du 14 juillet, le marché aux puces, le 50^{ème} Anniversaire de la fusion de nos 2 villages, l'inauguration du musée des Sapeurs- Pompiers, et l'opération « une Naissance, un Arbre », la Fête de Noël des Aînés au Paradis des Sources.

Nous pouvons être fiers de constater que la solidarité et la générosité continuent d'incarner l'esprit de notre village. Plus que jamais, nous devons continuer à choyer et renforcer ce lien qui nous unit tous.

Ces valeurs dont l'équipe municipale est dépositaire sont une source d'inspiration et guident notre action. Comme chaque jour depuis le début de notre mandat, nous continuerons à vous écouter pour répondre au mieux à vos attentes.





Certes, le cadre dans lequel nous évoluons a changé et nous a contraints à mobiliser tous nos efforts pour nous adapter. Mais notre détermination demeure intacte et nous continuerons à nous réinventer pour assurer le rayonnement de notre commune et le bien-être de ses habitants.

Notre commune a été récompensée avec l'attribution du label « 2^{ème} fleur » cet été. J'aime à le répéter, cette distinction n'aurait pas eu lieu sans la forte implication de la commission Cadre de Vie, de nos agents techniques et des bénévoles. Un grand merci à tous !

Cet automne a été marqué par la rentrée scolaire du nouveau RPI dispersé de Muespach et Muespach le Haut avec 129 élèves qui ont repris le chemin de l'école, accompagnés d'une équipe d'enseignants motivés pour aborder une nouvelle année.

Ici et là j'entends des remarques malveillantes sur nos agents techniques que je ne peux pas cautionner. Les attentes des administrés sont parfois légitimes. Cependant, Cyrille et Serge remplissent leur mission avec le sérieux que nous leur connaissons tous, avec un ordre de priorité dans les différentes tâches qu'ils entreprennent. Pour rappel, la superficie de notre village est de 1137 hectares. C'est aussi pour cette raison que nous avons engagé un jeune pour un job d'été afin de leur prêter main forte.

Dans un souci du respect de l'environnement et dans une démarche écologique, nous avons abandonné l'utilisation des herbicides et de ce fait la nature reprend plus vite ses droits. Nous pratiquons la fauche tardive.

Je vous souhaite, à toutes et tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. Qu'elles soient empreintes de convivialité, de joie et d'esprit de famille.

Votre Maire
RéGINE Rentz



L'Équipe municipale et l'ensemble du personnel vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.



SOMMAIRE

EDITO.....	2
SOMMAIRE	4
INFORMATIONS PRATIQUES	5
EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL.....	6
INFORMATIONS COMMUNALES	11
INFORMATIONS DIVERSES.....	15
FETES ET CEREMONIES	20
TRAVAUX	27
FLEURISSEMENT ET EMBELLISSEMENT	30
AFFAIRES SOCIALES	34
ASSOCIATIONS	35
LA VIE DE NOS ECOLES	38
CMJ	41
URBANISME	43
ETAT CIVIL.....	45
DECORATIONS DE NOËL	48
IMPORTANT.....	50
MUESPACH SUR LES RESEAUX !.....	51
AGENDA 2023.....	51
COINS DES ENFANTS	52

Rédaction :

Régine Rentz
Annick Fessler
Christine Mura
Mylène Schindler

Comité de relecture :

Peggy Schwechler
Sophie Lesueur
Annick Fessler
Régine Rentz



INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	14H00 – 16H00
Mardi	14H00 – 16H00
Mercredi	10H00 – 12H00
Jeudi	15H00 – 18H00
Vendredi	10H00 – 12H00

La mairie sera fermée du 27 décembre au 6 janvier 2023 inclus.

☎ 03.89.68.61.24

✉ mairie@muespach.fr

@ www.muespach.fr

Brigade verte

☎ 03 89 74 84 04

@ contact@brigade-verte.fr

Urbanisme

Pour toutes questions sur vos projets de construction, d'agrandissement, d'ajout d'une clôture, terrasse, piscine, pergola ... et sur la constructibilité d'un terrain contactez :

Le PETR Pays du Sundgau

☎ 03.89.25.99.17

@ : ads@pays-sundgau.fr

Conciliateur de justice

Permanence le mardi de 9h00 à 12h00 à la mairie de Hirsingue, uniquement sur rendez-vous.

☎ 03 89 40 50 13

Déchetteries

Waldighoffen :

Horaire d'hiver jusqu'au 31 mars :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
13H00-16H00
Mercredi et Samedi :
09H00 – 16H00

Déchets verts – Muespach

Horaire d'hiver de novembre à mars :

Mercredi et Samedi : 09H00 – 16H00

Horaire d'été d'avril à octobre:

Mercredi et Samedi : 09H00 – 17H00

Attention aux jours fériés : les déchetteries sont fermées !

Agence postale

Horaire d'ouverture :

Lundi	09H00 – 12H00
Mardi	09H00 – 12H00
Jeudi	09H00 – 12H00
Vendredi	14H00 – 16H00
Samedi	09H00 – 12H00

☎ 03.89.68.61.38

L'agence Postale communale de Muespach sera fermée du 27 décembre 2022 au 7 janvier 2023 inclus.

Le bureau de poste de Waldighoffen reste ouvert pendant cette période.

Horaire d'ouverture :

Lundi	14H00 – 17H00
Mardi au Vendredi	09H00 – 12H00 14H00 – 17H00
Samedi	09H00 – 12H00

Communauté de Communes Sundgau

Bâtiment 3 – Quartier Plessier – 68130 ALTKIRCH

☎ 03.89.08.36.20

@ accueil@cc-sundgau.fr

Compétence : eau potable, assainissement, ordures ménagères, tri sélectif, petite enfance, crèche, Multi-Accueil, relais des assistantes maternelles, accueil périscolaire, restauration scolaire ...

Contact

Ordures ménagères - Tri – Déchetterie :

☎ 03.89.08.36.24

@ bien-trier@cc-sundgau.fr

Les sacs à tri et biodéchets sont à retirer à la mairie de Muespach

Eau – Assainissement et Urgence fuite d'eau :

Numéro d'astreinte : 03.89.25.83.21

Questions administratives : 03.89.08.47.57



EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 septembre

Voirie

Réalisation d'une étude pour la réfection et l'aménagement de la partie basse de la rue de la Montagne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable.

Eclairage public

Dans le cadre de l'économie d'énergie, il est nécessaire d'effectuer des travaux pour réduire l'éclairage sur le pont où se trouve l'œuvre de la locomotive rue de la Montagne ainsi que l'éclairage du parking de l'ancienne gare.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable.

Forêt communale

Le prix du stère de bois de chauffage pour l'année 2023 a été fixé à 48,00€ HT

Ces stères sont réservés aux particuliers domiciliés dans la commune pour le chauffage de leur foyer exclusivement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable.

Présentation de l'état prévisionnel des coupes de bois

L'état de prévision des coupes pour l'année 2022 proposé par l'ONF a été revu à la baisse et se limite à l'exploitation de 349 m³ issus des parcelles 19a et 21i dont 108 m³ sont destinés au bois d'œuvre et 241 m³ au bois d'industrie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable.

Rendez-vous est d'ores et déjà donné à la population intéressée par la croissance des arbres replantés sur 4 hectares dans le cadre du plan de relance.

Une sortie en forêt vous est proposée le samedi matin 1^{er} avril 2023 en compagnie du responsable de l'ONF de notre secteur.

Rendez-vous à 8H30 devant l'école maternelle.



Urbanisme

Taxe d'aménagement

Instauration d'un taux majoré sur la section 5. Les parcelles 264, 194, 195, 274, 189 et 262 nécessitent, en raison des futures constructions à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics. Ce projet entraîne des investissements importants pour la commune. Il est proposé de voter une taxe d'aménagement majorée sur le secteur concerné à 18 %, bien que ce montant ne permette pas de couvrir la totalité des coûts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable.

Ecole Numérique

Le remplacement de 10 PC portables pour l'école élémentaire s'avère nécessaire en raison de la vétusté du matériel existant. Cette opération est réalisée dans le cadre du plan de relance numérique moyennant une subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable.



Budget et Finances

Notre collectivité a décidé d'anticiper le passage au référentiel budgétaire et comptable M57 en choisissant d'y basculer à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité par le Conseil.

Eclairage extérieur devant l'église et monument aux morts

Etant donné les travaux de mise en accessibilité, il a été proposé d'effectuer des travaux d'éclairage pour mettre en valeur l'église et le monument aux morts. Par ailleurs, le parking PMR doit aussi être éclairé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable.

Séance du 12 octobre

Cadre de vie

Suite aux travaux de mise en accessibilité sur le parvis de l'église, la structure florale a été enlevée et ne pourra plus être reposée pour une question de sécurité. Il a été proposé d'y installer un îlot de fraîcheur sous forme d'un ensemble de jardinières avec une assise intégrée.

Le conseil municipal a voté pour la réalisation de ce projet par 10 voix pour et 1 abstention.

Affichage de documents

Acquisition d'une vitrine supplémentaire en raison du nombre important de documents à afficher à l'extérieur de la mairie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Déchets ménagers

Le rapport d'activité sur la qualité du service public de prévention et de

gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2021 a été présenté au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité

Eau potable

Le rapport d'activité sur la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2021 a été présenté au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Assainissement

Le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2021 a été présenté au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Personnel

Une convention « risque santé » proposée par le Centre de Gestion du Haut Rhin a été signée.

Chaque agent a la possibilité de souscrire un contrat risque « santé » mis en place par le Centre de Gestion du Haut-Rhin qui prend effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

La commune participe à hauteur de 10€ par mois aux agents ayant souscrit un contrat.

Le conseil municipal adopte cette participation à l'unanimité.

Regroupement pédagogique RPI

Une convention pour le regroupement pédagogique intercommunal Muespach-Le-Haut et Muespach qui définit l'organisation, les règles de fonctionnement et la répartition des charges a été présentée aux conseillers.

Elle est adoptée à l'unanimité.



Convention Mutualisation de la fonction prévention

La comcom Sundgau propose aux communes une convention qui porte sur l'aide à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la prévention des risques. Les missions de ce service sont les suivantes :

- Assurer l'évaluation complète ou partielle des risques professionnels (RP)
- Rédiger ou mettre à jour le DUERP
- Rédiger, pour chaque situation évaluée, une recommandation permettant de supprimer ou de réduire le risque
- Rédiger un bilan général de l'intervention
- Sensibiliser et accompagner les élus et/ou les agents communaux

Le conseil municipal adopte cette convention à l'unanimité.

Voirie

Après les travaux de mise en accessibilité du parvis de l'église, il convient de mettre en état le trottoir longeant le chemin qui mène au parking du cimetière avec la pose d'une bordure et de l'enrobé.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux.

Communications et informations

Eclairage public / Extinction : Mme le maire rappelle que les ampoules énergivores ont été remplacées par des LED fin décembre 2021 dans les rues où cela a été possible de le faire et propose d'attendre la fin de l'année 2022 afin de pouvoir mesurer les économies réalisées. Cependant, elle charge M. Hatstatt de se

renseigner sur le coût des travaux nécessaires pour mettre en place l'extinction de l'éclairage public de l'ensemble des voies de la commune au cœur de la nuit, soit de 23h à 5h du matin. Cette décision a déjà été prise par de nombreuses communes. Nous avons opté pour l'investissement en LED avant la crise énergétique mais l'importance de celle-ci nous pousse à effectuer un effort supplémentaire par l'extinction des feux.

Plan communal de sauvegarde PCS : Mme le Maire informe que la loi Matras prévoit qu'un correspondant « Incendie et Secours » devra être désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. M. Gretter, Adjoint au Maire chargé de la sécurité et président de la Commission sécurité, aura en charge de mettre en place ce plan communal de sauvegarde. Le PCS est un outil communal d'aide à la décision, opérationnel et réflexe utile aux élus, aux services municipaux et à la population qui établit un recensement et une analyse des risques naturels. Il vise à créer une organisation claire et précise en cas de crise, adaptable en fonction du degré d'importance de l'évènement. Il permet une meilleure réactivité et plus d'efficacité face à des situations déstabilisantes. Il faut se préparer pour mieux réagir en cas de crise.

Séance du 6 décembre

Voirie

Le travail de la commission consiste, entre autres, à donner un nom aux rues de la commune qui en sont encore dépourvues. Cela se justifie pour des raisons de sécurité publique en vue de faciliter l'accès rapide des secours en cas de problème. Cette mise à jour favorisera aussi les



recherches par GPS. A ce stade, il convient de délibérer pour entériner les nouveaux noms des voies concernées proposés ci-dessous :

Chemin du Cimetière pour le chemin allant rue du 1^{er} Septembre au parking du cimetière.

Rue des Bouleaux pour le chemin communal qui dessert le 7 rue des Vignes ainsi que les parcelles à recevoir des maisons d'habitations.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Extinction de l'éclairage nocturne

Le coût de l'éclairage public représente un poste important dans nos dépenses de fonctionnement.

Pour maîtriser les coûts en énergie nous devons poursuivre nos efforts. C'est pourquoi il a été proposé aux élus une réflexion sur l'extinction de l'éclairage public sur toute la commune au cœur de la nuit entre 23 heures et 5 heures à partir de début février 2023. Cette action permettra de réaliser des économies substantielles mais aussi de répondre à des objectifs écologiques nécessaires (lutte contre la pollution lumineuse, protection de la faune et de la flore).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Cadre de Vie

Acquisition de trois tables de pique-nique avec bancs Canada pin traité en vue de remplacer la table abîmée sur la placette du Château d'eau. La commission Cadre de vie a en charge de répartir les deux autres tables dans le village.

Le conseil municipal valide ce projet à l'unanimité.

Service d'instruction du droit des sols

Une convention ADS a été présentée au conseil municipal.

Le PETR Pays du Sundgau a créé en 2015 un service d'instruction du droit des sols afin de pallier l'arrêt de l'instruction réalisée par les services de l'Etat.

Le Maire demeure l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable, conformément à l'article L. 422-1 du code de l'urbanisme, et choisit alors d'en confier l'instruction à un prestataire par convention comme la possibilité lui est offerte par l'article R. 423-15 du même code.

La convention a pour objet de fixer les conditions juridiques, techniques et financières de recours au service commun d'instruction, dont il est rappelé ici les principales dispositions.

La prestation proposée porte sur la mission d'instruction couvrant l'ensemble des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, de construire, de démolir, déclarations préalables, autorisation de travaux en lien avec des autorisations d'urbanisme) et les certificats d'urbanisme (d'information et opérationnels) et des missions connexes.

Elle précise les modalités de partage des responsabilités entre le Maire et le service instructeur.

- La commune demeure l'interlocuteur privilégié du pétitionnaire en amont de l'instruction (réception du public, réflexion sur le projet avant dépôt de la demande, remise des formulaires, réception et enregistrement de la demande, transmissions au service instructeur, à l'Architecte des Bâtiments de France lorsque son avis est requis) et en aval de la décision



(notification à l'intéressé, affichage, transmission aux services de l'Etat pour le contrôle de légalité, archivage, exercice éventuel du contrôle de conformité, gestion des précontentieux et contentieux). Toutefois, si la responsabilité de ces différentes étapes incombe aux communes, le service instructeur pourra à tout moment apporter son concours et ses conseils, notamment s'agissant des dossiers les plus complexes impliquant une expertise technique ou juridique.

- Le service instructeur du PETR du Pays du Sundgau assume la charge de toute la phase d'instruction, en réalisant toutes les consultations obligatoires (à l'exclusion de celle de l'Architecte des Bâtiments de France) jusqu'à la rédaction du projet d'arrêté. Pour l'application de la présente convention, le Maire délègue sa signature aux agents responsables du service commun instructeur. Cette délégation de signature ne peut concerner que les actes d'instruction et non les actes portant décision et interviendra par arrêté nominatif.

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023 avec une échéance fixée au 31 octobre 2026.

La facturation se fait à l'acte instruit, selon un barème tenant compte de la complexité du dossier.

Le conseil municipal adopte cette convention à l'unanimité.

Administration générale

Location - Tarif salle communale

Mise à jour des tarifs à partir du 1^{er} janvier 2023.

Location salle communale : 250€

Location salle communale et préau : 300€

Location préau : 90€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Communications et informations

Mme le Maire informe que M. Arillota Rocco habitant 10 rue de la Forêt a fait une demande pour acquérir la parcelle communale section 2 n° 220.

Le conseil émet un avis défavorable.

Mme le Maire informe que l'Association Accord occupe la salle communale le mercredi matin hors vacances scolaires pour assurer des cours de yoga. Cette même association sollicite la commune pour un deuxième créneau le jeudi soir pour le motif que certains participants ne peuvent pas participer au premier créneau horaire.

Le conseil a décidé de mettre la salle communale à disposition uniquement le mercredi matin à l'Association Accord.

Mme le Maire informe que les parents d'élèves de l'école élémentaire ont demandé une salle pour stocker du matériel et pouvoir faire du bricolage pour le prochain marché de Noël.

Le conseil a décidé de leur proposer une pièce dans l'appartement au-dessus du foyer de la Gare.



INFORMATIONS COMMUNALES

Extinction de l'éclairage public

L'éclairage public représente une partie importante du budget de notre commune.

Pour maîtriser les coûts en énergie, des mesures ont déjà été prises, telles que le remplacement des ampoules très énergivores en LED pour l'éclairage public, des illuminations de Noël restreintes. En outre, les candélabres portant les décorations lumineuses ont été éteintes, l'éclairage de la locomotive et du Musée des Sapeurs-Pompiers a été réduit. Néanmoins, nous devons poursuivre nos efforts.



Pourquoi éteindre l'éclairage public ?

Economies sur le budget

Eteindre l'éclairage durant 6h devrait permettre une économie moyenne de 40%. On peut également y ajouter les économies réalisées grâce à la prolongation de la durée de vie du matériel.

Préserver la biodiversité et l'environnement

Un **environnement nocturne** est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon **fonctionnement physiologique** et à leur **rythme biologique**. Eclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. L'extinction induit notamment une **moindre pollution lumineuse** et rend l'observation du **ciel étoilé** plus facile. Elle permet également la réduction des émissions à effet de serre et les déchets toxiques.

Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine

L'**alternance jour-nuit** est essentielle pour l'homme. L'être humain a un **rythme biologique** bien défini. Pour être en bonne santé ce rythme doit être **respecté**. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

C'est pourquoi les élus ont acté la décision de l'extinction de l'éclairage public sur toute la commune au cœur de la nuit entre 23 heures et 5 heures à partir de début février 2023. Cette action permettra de réaliser des économies substantielles mais aussi de répondre à des objectifs écologiques.

Depuis le remplacement des ampoules de l'éclairage public une économie de 40812 kWh a été réalisée sur la consommation. Mais la forte augmentation des coûts de l'abonnement et des taxes rattrape une bonne partie des économies réalisées.



Bon à savoir

L'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse de la criminalité et de la violence. 80% des vols et agressions ont lieu en plein jour. Par ailleurs l'éclairage public nocturne leur facilite le travail.



Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce, dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc...

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes inscrit auprès du secrétariat de mairie.

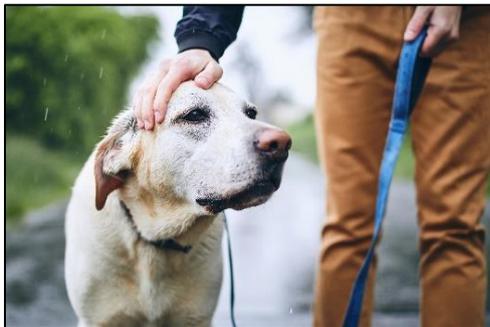
Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives.

Déneigement

Nous vous rappelons que les riverains de la voie publique sont tenus de balayer, de déneiger et de saler leur trottoir, chacun au droit de sa façade ou de son terrain. Il est également important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles. Par ailleurs, afin de pouvoir assurer un bon déneigement des chaussées et d'éviter tout accrochage, nous vous demandons de veiller à ne pas stationner votre véhicule de manière dangereuse (dans un virage, empiétant sur la chaussée, etc.). Si un véhicule empêche ou gêne le passage du chasse-neige, la rue pourrait alors ne pas être déneigée de ce fait.



J'aime mon chien... je respecte mes voisins



Pour des raisons évidentes d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En outre, il est interdit de laisser son chien déposer ses déjections sur des espaces privés, même si ceux-ci ne sont pas bâtis ni aménagés.

L'aire de jeux est un espace privilégié pour nombre d'enfants, d'adolescents tout au long de la belle saison. Merci de penser à eux aussi.

Il y va de la salubrité publique et de la bonne qualité des relations de voisinage.

Je respecte mon voisin, je ne lui impose pas les crottes de mon chien !

De même, il est inadmissible que les employés communaux subissent également les conséquences de ces incivilités lors du débroussaillage des parties communales au cours duquel ils ont récemment été entièrement éclaboussés par des déjections canines.



Taille des haies

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'égagement des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue.

Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'égagement des arbres plantés sur la voie publique.

ATTENTION : la taille des haies est interdite du 15 mars au 15 juillet, période de nidification des oiseaux !



Recensement citoyen

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette démarche obligatoire est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

En résumé, vous aurez seize ans :

- en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.

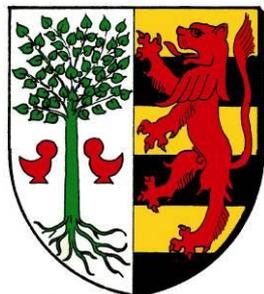
BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE





Bois de chauffage



RESERVATION DE BOIS DE CHAUFFAGE, BOIS D'INDUSTRIE LONG (BIL) ET FONDS DE COUPE POUR L'ANNEE 2023

En prévision des coupes de bois pour l'année **2023**, il convient de réserver le volume de bois de feu pour cette saison.

Toute commande est ferme et définitive. Il est proposé de vous fournir du « feuillus durs ». Le Conseil municipal a fixé le prix à **48.- € H.T.** le stère de bois de chauffage.

Le prix du m3 de bois d'industrie long (BIL) sera fixé ultérieurement en fonction des cours lors de la vente. A ce prix se rajoute la T.V.A. au taux en vigueur lors de la remise des lots.

Tous les stères sont débardés et destinés exclusivement aux particuliers du village pour chauffer leur habitation dans la limite de 15 stères par foyer.

La mise à disposition du bois de chauffage enstéré en forêt se fera en juin 2023.

Talon à déposer au secrétariat de la mairie de MUESPACH pour le

VENDREDI 27 JANVIER 2023, DERNIER DELAI.

Nom & Prénom :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

.....

Réservation	Mélange hêtre + charme
Nombre de stères :	_____ stères de feuillus durs
Volume de BIL :	Volume réservé (multiple de 7) : _____ m3
Intéressé par un lot de fonds de coupe :	OUI ----- NON (Rayer la mention inutile)



INFORMATIONS DIVERSES

Centre de contact Amendes



UN NOUVEAU SERVICE ...

... POUR VOS AMENDES

Vous avez reçu une amende à payer dans les départements du **GRAND EST** ?



Ardennes
Aube
Marne
Haute-Marne
Meurthe-et-Moselle
Meuse
Moselle
Bas-Rhin
Haut-Rhin
Vosges

Pour payer ou vous renseigner, un **centre de contact des amendes**

est à votre disposition :



au **03 29 69 69 69**

HORAIRES

Du LUNDI AU VENDREDI
de 8h30 à 17h



contact-amendes@dgfip.finances.gouv.fr

Également sur Internet ou smartphone



amendes.gouv.fr



stationnement.gouv.fr



Portes ouvertes, relais petite enfance

PORTES OUVERTES
du Relais Petite Enfance
en partenariat avec la Médiathèque Nathan Katz de Waldighoffen

Samedi **7 janvier** 2023
de **9h à 12h**
2 rue Nathan Katz à **WALDIGHOFFEN**

Déchèteries : mise en place d'une benne plastiques durs

https://station.iliwap.com/fr/public/valorisation-des-dechets_cc-sundgau-valorisation-des-dechets/decheteries-mise-en-place-dune-benne-plastiques-durs

Nouvelle filière PLASTIQUES DURS

- Seaux, couvercles, cagettes, caisses et bacs
- Casiers bouteilles
- Fûts et bidons
- Jeux, jouets
- Pots horticoles
- Arrosoirs

Bennes acceptant le plastique rigide : vide, non souillé, sans insert, ni pièces métalliques, ni batterie, ni pile.
A l'exclusion : mobilier de jardin, huisseries, films plastiques, cartouches d'encre, tuyaux, câbles, gaines, objets pneumatiques ou gonflables.

Communauté de Communes Sundgau
+ d'infos sur www.cc-sundgau.fr



Rappel - Collecte des ordures ménagères

A la suite de contrôles renforcés, il a été constaté des dérives dans les pratiques de collectes de certains équipages.

Il n'y a pas de changement de règles mais simplement l'application des consignes de tri et de présentation à la collecte.

Les biodéchets :

- ils doivent être présentés à la collecte dans le bac brun, afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques, tous les usagers sont dotés d'un bac brun et même s'il n'y a qu'un sac il faut le présenter dans le bac brun ;
- les sacs utilisés doivent être conformes à la norme NF EN 13432 et comporter la mention « OK compost » ;
- le bac doit être présenté la veille au soir du jour de collecte après 18 h 00, y compris pour une collecte d'après-midi.



Les emballages et papiers-cartons :

- ils doivent être présentés à la collecte dans les sacs jaunes à même le sol ;
- la présentation des sacs dans un bac est toléré à condition que ce bac réponde à la norme NF EN 840-1 à 840-6 ;
- ils ne doivent pas être présentés en vrac dans des bacs ;
- les cartons qui ne rentrent pas dans un sac peuvent être présentés pliés à plat à même le sol ou déposés dans un carton non plié ;
- les cartons remplis d'emballages en vrac ne sont pas collectés ;
- les sacs doivent être présentés la veille au soir du jour de collecte après 18 h, y compris pour une collecte d'après-midi.





Covoit'go

Covoit'go est un service de covoiturage gratuit et sans réservation pour vos trajets quotidiens. Les lignes de covoiturage Covoit'Go facilitent vos déplacements en favorisant la rencontre entre conducteurs et passagers via des arrêts Covoit'Go.

Où sont les arrêts ? Les arrêts Covoit'Go ont été implantés pour répondre au maximum aux besoins en mobilité des habitants du Pays du Sundgau. Ils permettent de rejoindre Hirtzbach centre et Seppois-le-Bas depuis Altkirch sur la ligne la plus à l'Ouest, et Hirsingue Ottié, Illtal et Waldighoffen depuis Altkirch sur la ligne à l'Est.

Comment ça marche ? Le service Covoit'Go est 100% gratuit et sans réservation. Pas besoin de téléphone, pas d'abonnement, pas de contraintes ! Je me rends à l'arrêt. J'appuie sur le bouton qui correspond à ma destination. Un conducteur voit ma demande sur le panneau lumineux : il s'arrête sur l'emplacement prévu pour me proposer une place dans sa voiture. Et c'est parti pour un bout de chemin ensemble ! Partagez bien plus qu'un simple trajet

3 bonnes raisons de covoiturer avec Covoit'Go

1) C'est gratuit, économique et sans commission

Pourquoi des trajets gratuits ? Pour promouvoir une forme de mobilité plus solidaire et moins polluante et récompenser ceux qui font l'effort de laisser leur auto au garage.

2) Zéro stress au compteur Covoit'Go, c'est 0 réservation, 100% liberté.

Et c'est aussi un bon moyen de rencontrer des gens sympas avec qui papoter ou refaire le monde le temps d'un trajet !

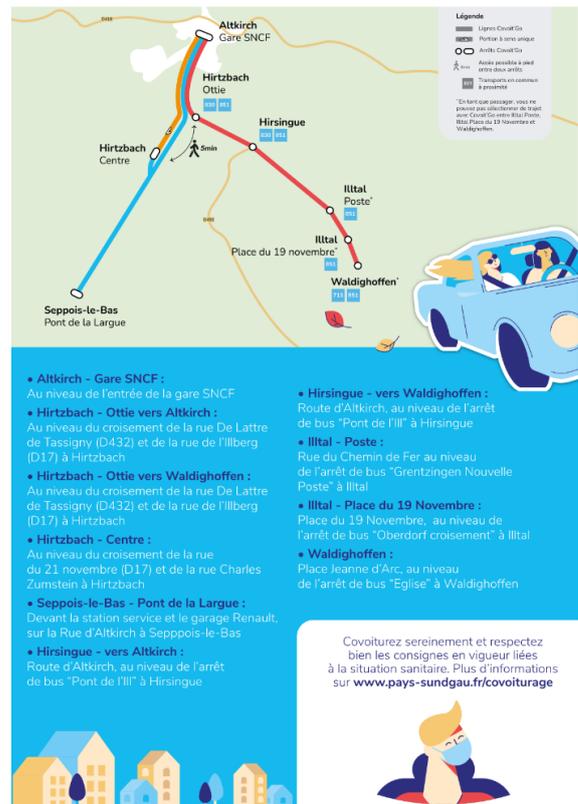
3) C'est écolo et solidaire

En covoiturant le temps d'un trajet, vous faites une action solidaire et un geste pour l'environnement. Donnez un vrai coup de pouce, c'est facile et ça ne coûte rien !

Rejoignez la communauté Covoit'Go ! Les conducteurs et les passagers qui utilisent Covoit'Go forment une grande et belle communauté, qui partage des valeurs d'entraide, de partage et de plus grand respect de l'environnement. N'hésitez pas à récupérer votre kit de bienvenue (gratuit) et à rejoindre le groupe Facebook Covoit'Go Sundgau pour marquer votre entrée dans cette communauté.

Commandez votre kit de bienvenue : <https://survey.typeform.com/to/F6K3oIFv>

Rejoignez le groupe Facebook pour suivre les dernières actualités : <https://www.facebook.com/groups/390313352568784>





Café des aidants

Programme 2022 - 2023

- 9 septembre 2022 **Laetitia et Lisa**
- 30 septembre 2022
- 7 octobre 2022
- 4 et 25 novembre 2022 / 18 novembre 2022
- 16 décembre 2022 / 23 décembre 2022
- 20 Janvier 2023 / 27 janvier 2023
- 3 février 2023 / 10 février 2023
- 17 mars 2023 / 24 mars 2023
- 14 avril 2023
- 12 mai 2023 / 26 mai 2023
- 16 et 30 juin 2023 / 23 juin 2023

2 possibilités d'accès :

 <https://www.apei-sudalsace.fr/etablissements-services/dispositifs-transversaux/cafe-des-aidants.html>

 41 rue du général de Gaulle 68560 HIRSINGUE

Avec le soutien de la conférence des financeurs, de la CNSA et de la CARSAT Alsace Moselle



Nous vous donnons rendez-vous, un mardi par mois de 10h00 à 11h30 à la MJC d'Altkirch, 1 rue des Vallons, 68130 Altkirch

PROGRAMME 2022- 2023

- 20 Septembre 2022
Être aidant
- 11 Octobre 2022
Gérer ses émotions, son stress
- 08 Novembre 2022
Aider seul ou à plusieurs
- 06 Décembre 2022
Où est la limite entre bienveillance et maltraitance ?
- 10 Janvier 2023
Rester en bonne santé
- 07 Février 2023
Les relations avec les professionnels
- 07 Mars 2023
Les forces et les limites du maintien à domicile
- 04 Avril 2023
Les solutions de répit
- 02 Mai 2023
Trouver du temps pour moi
- 06 Juin 2023
Le plaisir d'échanger avec d'autres aidants



 À cette adresse :
MJC Altkirch
1, rue des Vallons 68130 Altkirch

 Contact :
03.89.40.50.64

Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ?



Café des aidants®

Altkirch

Autour d'un café, venez échanger votre expérience avec d'autres aidants.

Animé par des professionnels, le *Café des aidants* est un temps convivial d'échange et d'information en libre accès.



L'APEI Sud Alsace est heureuse de pouvoir vous proposer des

Actions collectives de prévention de la santé des aidants



Devenir acteur de son mieux-être, un moment pour prendre soin de soi

Laetitia CONEDERA (Infirmière et Sophrologue) et **Lisa FIMBEL** (Ergothérapeute)

sont à votre disposition 1 fois par mois **le vendredi de 16h30 à 17h30** afin de vous accompagner vers le bien être.



FETES ET CEREMONIES

Cérémonie du 14 juillet

Cérémonie du 14 juillet et dépôt de gerbe au monument aux morts.



Distinction

La médaille de l'enfance et des familles a été remise à Mme Evelyne Blaser le 14 juillet 2022.





50ème Anniversaire de la fusion Muespach le Bas et Moyen Muespach

Retour en images sur le 50ème Anniversaire







Inauguration du Musée des Sapeurs-Pompiers, le 11 septembre 2022







Rhénamap a fêté ses 15 ans!

En ce 25 septembre tout était prêt pour fêter les 15 ans de Rhénamap : le chapiteau pour accueillir le marché paysan, les animations diverses et jeux anciens sans oublier les animateurs de Radio Quetsch, les stands restaurations où nous avons proposées des repas élaborés avec les produits des producteurs du réseau.



Rhénamap est le premier réseau de distribution en circuit court du sud Alsace qui défend le maintien d'une agriculture paysanne locale et bio en vente directe (AMAP) respectueuse de l'environnement. C'est un précurseur de la mise en place de l'autosuffisance alimentaire locale et regroupe un réseau de 21 producteurs locaux en bio sur 10 lieux de distribution autour de Mulhouse, dans le Sundgau et dans le pays des 3 frontières.



C'est un réseau d'environ 900 familles soucieuses de soutenir le travail des producteurs. Par cet engagement réciproque, les familles qui s'engagent à l'année, soutiennent les producteurs locaux. Elles participent au maintien de leur exploitation et les producteurs sont rémunérés au juste prix pour leurs produits vendus sans intermédiaires. En particulier à Muespach, les personnes peuvent venir chercher leurs paniers à la ferme « La Fruitière » où fruits, légumes, viandes, pain, produits laitiers, pâtes fraîches et vin peuvent être récupérés



par abonnement et pas de doute l'origine des produits est connue !

Nous avons commencé notre journée par une table ronde sur



le thème des défis de l'agriculture locale face aux changements climatiques. Retransmis sur Radio Quetsch et dans une bonne



ambiance producteurs et consommateurs ont pu échanger avec des élus. En particulier nous avons exposé les difficultés et attentes actuelles de la paysannerie et insisté sur l'importance d'avoir des élus qui sont les portes parole pour rapporter la

« réalité du terrain » auprès des instances qui mettent en place des directives agricoles, mais aussi plus concrètement être localement soutenu pour assurer des lieux de distribution AMAP adaptés, ou encore faciliter la distribution dans les cantines.

Nous avons ensuite laissé place à la détente et la quarantaine de bénévoles a accueilli et renseigné les 650 personnes qui sont venues tout au long de la journée découvrir avec beaucoup d'intérêt ce moyen de consommation responsable.

Chacun selon ses goûts et ses envies a pu se restaurer (400 repas servis), participer à la création de la fresque du Climat, admirer l'oiseau géant, jouer avec les jeux anciens en bois ou encore s'essayer à quelques pas de danse au son du groupe folk



"L'envolée" pendant que les enfants préféreraient presser des pommes et déguster leur délicieux jus.

Enfin, environ 80 personnes ont bravé la pluie pour visiter et découvrir les vergers avec, entre autres, ses 15 variétés de poires et 30 variétés de pommes.



Pas de doute c'était une belle fête.

La plus grande inconnue était le temps mais après une belle averse le ciel s'est paré de belle couleurs.

Tout le monde était content de sa journée.

Toute l'équipe de Rhénamap vous dit à l'année prochaine dans une autre ferme du réseau pour vous accueillir à nouveau.

Contact et renseignements : www.rhenamap.org ou contact@rhenamap.org

Passage du Tour d'Alsace dans notre village le 30 juillet 2022





TRAVAUX

Remplacement des stores dans la salle communale



Travaux réalisés par EMG Stores

Coût : 3 050 €

Réfection voirie



Travaux de gravillonnage dans plusieurs rues du village.

Sté Matrol

Coût : 3 918 €

Curage de 293 tabourets siphon



Entreprise SMCE

Coût : 5 274 €



Travaux de transformation d'un bâtiment communal en musée des Sapeurs-Pompiers

Bâtiment avant et pendant les travaux

Le bâtiment situé au 68 rue du 1er Septembre servait à la collecte de lait à Moyen Muespach jusqu'à la fin des années 80. Ce bâtiment a ensuite servi de bureaux et vestiaires au corps local des sapeurs-pompiers.

La partie attenante abritait les véhicules et le matériel d'intervention et à l'arrière se trouvait le trieur qui servait à nettoyer, séparer et trier les grains avant de les semer. Cette partie est utilisée par la commune pour le stockage de matériel.

Après le regroupement avec les pompiers de Muespach le Haut, ce bâtiment est revenu à la commune. Ensuite a commencé à germer l'idée d'exposer et de mettre en valeur tout le patrimoine en souvenir de nos sapeurs-pompiers par la création d'un musée.

Les travaux ont démarré au printemps 2022. La commune a financé le matériel et une équipe de quelques bénévoles s'est beaucoup investie, 900 heures de travail !

Un grand merci à tous les bénévoles et à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Coût de cette opération : 4 011 €



Travaux de mise en accessibilité

Mise en accessibilité du parvis de l'église et de l'accès au presbytère.

Travaux réalisés par la Sté DCGM-Bruetschy

Coût : 54 843 €

Subvention DETR : 9 725,50 €





Travaux éclairage public

Préparation et pose de 7 candélabres (2 rue des Vignes et 5 sur le haut de la rue du Gersbach).

Travaux de préparation et pose réalisés par nos agents communaux en régie communale et par notre adjoint chargé de la voirie, à titre bénévole.

Travaux d'installation des lampes réalisés par l'entreprise Dietschy

Coût : 14 784 €



Trottoirs

Pose d'une bordure et enrobé sur le trottoir qui longe le chemin menant au parking du cimetière.

Mise en état du terrain entre le presbytère et l'atelier communal.

Travaux réalisés par la Sté DCGM-Bruetschy

Coût : 16 668,24 €





FLEURISSEMENT ET EMBELLISSEMENT

Concours Maison fleuries

Lauréats 16ème Concours Communal 2022

Civilité	Nom	Prénom	Rue	Catégorie
Madame	GRETTER	Jeanne	8 rue de Steinsoultz	Ferme
Monsieur et Madame	BLENNER	Alfred	8 rue de Ferrette	Maison avec jardin
Monsieur et Madame	MUNCH	Jean Pierre	25 rue de la Gare	Maison avec jardin
Monsieur et Madame	CRAMATTE	Florian	rue des Fleurs	Maison avec jardin
Monsieur	GROELL	Pascal	65 rue du 1er Septembre	Maison sans jardin
Monsieur et Madame	REIN	Marie Laure	Rue de la Montagne	Maison sans jardin
Monsieur et Madame	GOEPFERT	Jean Louis	10 rue du Gersbach	Maison sans jardin
Monsieur et Madame	SCHMITT	Alain	3 rue des Champs	Potager



Jeanne Gretter



Jean-Pierre Munch



Florian Cramatte



Pascal Groell



Marie-Laure Rein



Jean-Louis Goepfert



Alfred Blenner



Alain Schmitt

Concours décoration de Noël

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la commune organise un concours de décoration de Noël du 30 novembre au 25 décembre 2022.

La tradition qui consiste à décorer maisons, jardins et balcons en cette période contribue grandement à entretenir l'esprit de Noël.

Pour cela, quelques lumières judicieusement disposées, un sapin garni, quelques branches de sapin enguirlandées, et voici déjà que la magie opère.

Les 3 plus belles décorations visibles de la rue et contribuant aux efforts de valorisation du patrimoine se verront remettre un prix.





Rapport jury fleurissement



Suite au passage du jury le 21 juillet dernier, notre commune a obtenu le label 2ème fleur.

Voici le contenu du rapport :

« Le jury a pu apprécier une belle entrée, de jolies décorations avec la récupération et des montages artisanaux, de jolis bacs le long de la traversée, de belles suspensions ainsi qu'un fleurissement sur tout le village.

De jolies maisons de particuliers fleuries ainsi que la boulangerie.

Dans l'ensemble, il a été noté des aménagements créatifs avec des couleurs harmonieuses et surtout une belle implication de tous.

Décision finale du jury à l'issue de la visite :

Avis favorable pour l'obtention de la 2^e fleur. »

La cérémonie de remise des prix des villes et villages fleuris aura lieu le 30 janvier 2023 à Colmar.

Une naissance, un arbre

La commission Cadre de vie a invité les bébés du village nés en 2021 et leurs familles à la plantation d'arbres dans le cadre du projet : « Une naissance, un arbre » qui consiste à planter un arbre à la naissance d'un enfant du village, parce que l'arbre est symbole de vie, de longévité et qu'il accompagne l'enfant tout au long de sa vie »

L'opération s'est déroulée samedi 19 novembre sur la parcelle communale située au bord de la rivière en face du préau.

Chaque famille a été invitée à la plantation en famille, « car la famille c'est comme un arbre, chaque branche prendra une direction différente mais les racines seront toujours les mêmes. »

Ainsi les parents, frères et sœurs ont donc pris la pelle pour creuser le trou qui accueille tilleul, châtaigner, murier blanc, pin et chêne.

Ce projet a bénéficié d'une aide du GERPLAN.







AFFAIRES SOCIALES

Fête de Noël des aînés

La fête de Noël des Aînés s'est déroulée au Paradis des Sources à Soultzmatt, dans une ambiance des plus festive





ASSOCIATIONS

Conseil de fabrique Eglise Saint Blaise de Muespach

Cette année le Conseil de Fabrique a aussi participé à la journée citoyenne.

Sous les combles dans le grenier il y avait encore beaucoup de tuiles au niveau du chœur et sur les poutres de la charpente. Il s'agit d'anciennes tuiles de différentes tailles restées sur place lors des travaux dans les années 1984 qui représentaient une charge inutile sur la charpente. Il a fallu les descendre par lots de quatre dans deux seaux pour équilibrer la charge et prendre les escaliers. Au total 53 marches à monter et à descendre. C'était le sport du week-end.

Concert « Des Cathédrales et des Hommes ».

L'orchestre d'accordéon du Sundgau & Chorilla nous ont contactés pour donner un concert en novembre en l'église saint Blaise de Muespach. Le programme a été présenté dans 4 églises, celles de **Muespach, Balschwiller, Mulhouse Dornach et Huningue**. C'était une grande organisation pour l'installation d'une trentaine de musiciens avec leurs instruments, sonorisations et les éclairages avec les estrades pour une trentaine de choristes.

Le programme : une création authentique inspirée librement de la comédie musicale « Notre Dame de Paris ». Une véritable traversée des siècles associant chants, musiques et textes.

Une belle participation à Muespach estimée à 400 personnes tribunes incluses, samedi soir le 12 novembre 2022.



Le Conseil de Fabrique



Les 7 Nains font du airsoft

L'association « Les 7 nains font du airsoft » a invité les membres du conseil municipal à découvrir leur activité, la pratique de l'airsoft le 16 octobre dernier.

Les membres de l'association, respectueux de l'environnement, utilisent des billes en amidon de maïs biodégradable.

Merci à eux pour leur participation annuelle à la journée citoyenne.



APEI, Opération brioches

L'opération brioches dans notre commune s'est soldée par la vente de 287 brioches pour un montant de 1 465 €.

Le Président, Fernand Heinis, vous remercie pour votre générosité.



Club Sans Souci

Sortie du club Sans Souci, le 17 novembre, pour un repas carpes frites au Studerhof.





Part'âge



L'association Part'âge" Sep-Wal organise sa 2ème chevauchée au profit des Résidents en Ehpad de Waldighoffen et de Seppois le dimanche 18 juin 2023. Un repas dansant ouvert à tous (sur inscription) vous est proposé sous le préau de l'école.

L'association vous fera parvenir les inscriptions dans vos boîtes aux lettres en temps utile. Réservez dès à présent la date.

La Présidente, Caroline Gutzwiller

Label Or pour le salon de coiffure

Toutes nos félicitations à Florence Schoffmann du salon de coiffure « L'Hair Naturel » ainsi qu'à toute son équipe qui s'est vu remettre le 28 novembre dernier le trophée "Label Or Qualité Accueil 2022"

La lauréate locale, ainsi que son équipe étaient évaluées avec succès par les agents de la CCI pour la qualité de l'accueil et le service à leur clientèle.

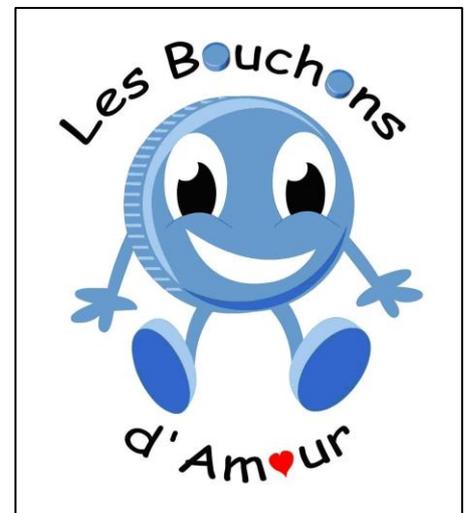


Les bouchons d'amour

Les Bouchons d'amour : association pour le ramassage et recyclage de bouchon en faveur des handicapés et des enfants de Madagascar.

Collecte des bouchons en plastique.

Le bac de collecte est dans l'entrée de la mairie et à l'agence postale.





LA VIE DE NOS ECOLES

PRESENTATION DU RPI DE MUESPACH/MUESPACH-LE-HAUT

Suite aux délibérations des conseils municipaux, la décision de création d'un regroupement pédagogique intercommunal dit dispersé entre les communes de Muespach et Muespach-Le-Haut a été actée pour la rentrée scolaire 2022.

Chaque site rassemble les élèves des deux communes membres par niveau pédagogique et garde son statut juridique mais avec une direction unique placée administrativement à l'école élémentaire de Muespach.

Un transport scolaire est organisé par les communes afin de véhiculer les élèves.

Les 3 sites concernés sont :

- l'école maternelle de Muespach
- l'école élémentaire de Muespach
- l'école élémentaire de Muespach-Le-Haut.

Voici l'équipe pédagogique et les répartitions sur chaque site pour cette année scolaire :

Direction : Muriel Ribstein		
Niveau	Enseignant(e)	Site
PS/MS	Christelle Wendling (ATSEM Christiane Bertet)	Muespach
PS/GS	Monique Prautois (ATSEM Francine Gutzwiller)	Muespach
CP	Maryline Lutz	Muespach
CE1/CE2	Claudine Genelot	Muespach-Le-Haut
CE2/CM1	Gwendoline Frey/Muriel Ribstein	Muespach
CM1/CM2	Annie Sturm	Muespach-Le-Haut





Une nouvelle ATSEM

Mme Christiane Bertet est ATSEM à l'école maternelle depuis la rentrée scolaire, dans la classe de Christelle Wendling. Girondine de naissance, elle habite en Alsace depuis 30 ans.

Après avoir travaillé dans le commerce pendant 10 ans, Mme Bertet se dirige vers le secteur de la petite enfance, dans un périscolaire de la région mulhousienne, puis exerce son métier d'ATSEM dans une école maternelle et obtient son BAFA et son CAP Petite Enfance.

A l'issue de cette expérience, Mme Bertet se tourne vers une nouvelle orientation en se consacrant pendant 3 ans à une activité de bien-être en lien avec les minéraux.

Après les confinements successifs, Mme Bertet retourne vers la petite enfance, domaine dans lequel elle aime s'épanouir.

Domiciliée à Fislis, elle est maman de 3 grandes filles et a la joie d'être grand-mère de 3 petits-enfants. Dans sa fonction d'ATSEM, elle s'occupe également du bus 4 fois par semaine.

Elle accompagne les enfants durant les trajets scolaires.

Ses loisirs s'articulent essentiellement autour de la couture, du tricot, du jardinage et du bricolage. Elle aime également chanter et faire du vélo. Bienvenue à elle !



Concert de Noël

Le jeudi 15 décembre a eu lieu le petit concert de Noël sous la direction de Madame Wendling. Les classes de maternelle ont offert aux parents des chants qui ont plongé petits et grands dans l'ambiance festive de Noël. A l'issue de ce concert, les parents ont organisé un goûter.

Visite du Saint Nicolas





Ecole ABCM, Fête de la Saint-Martin

La direction de l'école est assurée par Mme Sabine Rubio.

Les enseignants :

- Mme Marie-Thérèse Nüssen
- Mme Laurence Hemmerlin
- Mme Mathilde Ricklin
- M. Dreger

Saint Martin



Cette année également, la célébration de la Saint Martin a été un merveilleux temps de fête.

Les familles des enfants scolarisés chez A.B.C.M. Zweisprachigkeit (29 élèves) se sont retrouvées pour commémorer les valeurs de partage et d'entraide.

Les élèves de la classe élémentaire allant du CP au CE2 (9 élèves au total) ont présenté

sous forme d'une pièce de théâtre l'histoire de Saint Martin. Puis, les enfants, munis de leur lanterne confectionnée à l'école et, accompagnés de leurs parents, ont fait le traditionnel défilé dans le village en entonnant les chants.

Le buffet préparé par les parents d'élèves a ravi petits et grands, un atelier « Stockbrot » pour défier notre patience a été proposé autour d'un feu de camp qui a apporté chaleur et douceur.





CMJ

Banque Alimentaire

Les enfants du conseil municipal des jeunes ont accueilli en mairie les donateurs toute la matinée du 26 novembre. Merci pour votre générosité.





Calendrier de l'Avent.

Cette année encore, le calendrier de l'Avent, fabriqué et retouché par Philippe Seginger, nous permet de compter les jours jusqu'à Noël.

L'ouverture des 24 portes dévoile jour après jour un joli cadeau.

Mise en place du calendrier de l'avent par le CMJ.





URBANISME

Demandes déposées et délivrées en 2022 (du 1^{er} décembre 2021 au 12/12/2022)

⇒ **Avant de commencer des travaux : Renseignez-vous sur les règles d'urbanisme, déposez une demande d'autorisation en tenant compte du délai d'instruction, attendez l'accord des services compétents.**

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

DEMANDEURS	OBJETS	IMPLANTATION	DATE DE DELIVRANCE
EARL DES PRÉS HEMMERLIN Oliver (PC.2022.0002)	Local de stockage agricole	Rue de la Vieille Poste	Refus du 30/09/2022
EARL DES PRÉS HEMMERLIN Olivier (PC.2022.0003)	Extension bâtiment agricole pour stockage matériel agricole	Rue de la Vieille Poste	Refus du 22/11/2022
M & Mme CALISKAN Bekir & Hüsne (PC.2022.0004)	Construction 3 maisons et démolition dépendance maison existante	Rue 1 ^{er} Septembre	Refus du 28/09/2022
WIRTZ Lionel (PC.2022.0005)	Extension Est façade maison	Rue des Sources	Refus du 01/09/2022

2/ DECLARATIONS PREALABLES

DEMANDEURS	OBJETS	IMPLANTATION	DATE DE DELIVRANCE
CUGNEY Lucie Muespach (DP.22.0011)	Mur soutènement en L le long de la parcelle	Rue du Gersbach	Autorisation tacite du 03 juin 2022
HAAS Stéphanie Muespach (DP.22.0013)	Division en vue de construire	Rue de la Montagne	Arrêté d'autorisation du 30 juin 2022
BLOCH Georges Durmenach (DP.22.0014)	Pose clôture d'un portail et portillon prolongement maison côté rue Château d'Eau, pose clôture séparative avec parcelle n°38 et création place stationnement	Rue du Château d'Eau	Arrêté d'autorisation du 19 juillet 2022
BINGLER Daniel Muespach (DP.22.0015)	Ravalement façade	Rue des Côteaux	Arrêté d'autorisation du 22 juillet 2022
HEMMERLIN Jean Pierre Muespach (DP.22.0016)	Isolation combles et velux sur toit	Rue de la Gare	Arrêté d'autorisation du 28 juillet 2022
CEREGHETTI Daniel et Christina Muespach (DP.22.0017)	Remplacement clôture	Rue du 1 ^{er} Septembre	Arrête d'autorisation du septembre 2022



Commune de Muespach - Décembre 2022

DEMANDEURS	OBJETS	IMPLANTATION	DATE DE DELIVRANCE
LEWON Sylvie Muespach (DP.22.0018)	Création 2 lucarnes	Rue du Gersbach	Arrêté d'autorisation d'août 2022
ANDRÉ Cédric et RASOURI Soumya Muespach (DP.22.0019)	Edification d'une piscine et construction d'un abri de jardin	Rue des Sources	Arrêté d'autorisation du 25 août 2022
KNITTEL Thierry Muespach (DP.22.0020)	Installation de panneaux photovoltaïque	Rue de Steinsoultz	Arrêté d'autorisation du 29/08/2022
WEIS Bernard Muespach (DP.22.0021)	Abris de jardin	Rue de la Fontaine	Arrêté d'autorisation du 29/08/2022
BIECHLIN Dominique Muespach (DP.22.0022)	Clôture	Rue de Steinsoultz	Arrêté d'autorisation du 29/08/2022
BRUNNER Gilbert Muespach (DP.22.0023)	Véranda	Rue des Vignes	Arrêté d'autorisation du 02/09/2022
GHACHI Abdelkader Muespach (DP.22.0024)	Panneaux solaires	Rue des Champs	Arrêté d'autorisation du 05/09/2022
VD SERVICES Muespach (DP.22.0025)	Panneaux solaires	Rue de la Montagne	Arrêté d'autorisation du 06/09/2022
WISSELMANN Serge Muespach (DP.22.2026)	Pose clôture en bois partie Sud et Ouest de la parcelle, Grillage sur limites Nord et Est et mise en place portail électrique	Rue du Gersbach	Arrêté d'autorisation du 19/09/2022
BOHRER Bernard Riedisheim (DP.22.0028)	Morcellement de terrain	Rebgasse	Arrêté d'autorisation du 17/10/2022
Enedis Sausheim (DP.22.0029)	Pose d'un transformateur électrique	Rue de la Vielle Poste	Arrêté d'autorisation du 13/10/2022 DDT
WOLF Michel Muespach (DP.22.0030)	Abri de jardin	Rue du 1 ^{er} Septembre	Arrêté d'autorisation du 19/10/2022
FERRERE Christine Muespach (DP.22.0031)	Pose d'une pergola sur terrasse existante	Rue des Sources	Arrêté d'autorisation du 07/11/2022
SCHWEITZER Fabien Muespach (DP.22.0033)	Pose d'un mur en L	Rue du Willerhof	Arrêté d'autorisation du 15/11/2022



3/ PERMIS D'AMENAGER ET DE DEMOLIR

DEMANDEURS	OBJETS	IMPLANTATION	DATE DE DELIVRANCE
SEGINGER Alain Muespach (PA.222.0001)	Création d'un lotissement d'habitation de 2 lots	Rue des Vignes	Refus du 27/09/2022
MAUFFRET Florent Muespach PD.2022.0001	Démolition d'abris de jardin	Rue du Moulin	Arrêté d'autorisation du 08/08/2022
MAUFFRET Florent Muespach PD.2022.0001	Démolition d'une partie de la maison	Rue du Moulin	Arrêté d'autorisation du 12/12/2022

4/ CERTIFICATS D'URBANISME OPERATIONNELS

DEMANDEURS	OBJETS	IMPLANTATION	DATE DE DELIVRANCE
KUENTZ Christian Muespach (CU22.1001)	Construction maison	Rue de Ferrette Section 1 Parcelle 140	Réalisable du 16/03/2022
SAS PROVIDENCE HABITAT Kembs (CU22.1015)	Construction maison	Rue de la Montagne Section 1 Parcelle 340	Réalisable du 20/08/2022
SAS PROVIDENCE HABITAT Kembs (CU22.1016)	Construction maison	Rue de la Montagne Section 1 Parcelle 340	Réalisable du 20/08/2022
WILHEM Jérôme Kembs (CU22.1018)	Construction maison	Rue de la Montagne Section 1 Parcelle 340	Réalisable du 08/09/2022
BOHRER Bernard Riedisheim (CU22.1020)	Construction de maison	Lieu-dit Rebgasse Section 5 Parcelle 264	Réalisable du 16/11/2022

ÉTAT CIVIL



Mariages



Jean Gretter et Mélinda Barta
Le 29 octobre 2022



Jean-Paul Knopf et Sylvie Scherrer
Le 3 septembre 2022



Nouveaux arrivants

Cette année encore notre charmant village a eu la joie d'accueillir de nouveaux arrivants à qui nous souhaitons la bienvenue. Les nouveaux habitants qui se sont inscrits en mairie sont les suivants :

- M BRAND Benoit et Mme STOLZ Sophie
- M BAUCH Franck et Mme SCHOLLER Hélène
- M et Mme ARILLOTTA Rocco
- Mme GUTZWILLER Marie
- Mme YASIN Gabrielle
- M HEINTZ Julien et Mme HEINRICH Laurie
- M RISS Alain
- M ANDLAUER Vincent et Mme HEYER Mélanie
- M et Mme DOS SANTOS Philippe
- Mme WORETH Raymonde
- M CHIRILLI Raffaele et Mme KARMAM Soumya

Nous vous invitons à vous rendre en mairie si vous ne figurez pas encore sur cette liste.



Naissances

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
LAPLANCHE	Axel	07 Juillet
SCHAUB	Axelle	28 Juillet
ISNER MURA	Thérèse	04 Août
GUTZWILLER	Romain	20 Septembre
GOEPFERT	Maryline	04 Novembre

Félicitations aux heureux parents



Décès

NOM	PRENOM	DATE DU DECES
KUENTZ NÉE BISEL	Georgette	10 Août
KHELLOUFA NÉE HEINIS	Monique	04 Septembre
HEINIS NÉE HALBEISEN	Marie Anne	22 Septembre
GRISIGER NÉE MARTIN	Marie Louise	27 Septembre
BRAND	Joseph	09 Octobre
BIANCHI	Claude	21 Novembre

Nos sincères condoléances aux familles éprouvées



Grands Anniversaires

Nom	Prénom	Age en 2022
GRISIGER	Anton	80 ans
GROELL	Germaine	85 ans
BLIND	Marie Hélène	85 ans
STARCK	Denise	90 ans
GUTZWILLER	Monique	85 ans
PFLIMLIN	René	85 ans
BISEL	Alphonse	80 ans
SCHUMACHER	Antoine	85 ans
GOEPFERT	Jean Louis	80 ans

Nous leur adressons nos plus chaleureuses félicitations



Blind Hélène – 80 ans



Starck Denise – 90 ans



Gutzwiller Monique – 85 ans



Pflimlin René – 85 ans



Bisel Alphonse – 80 ans



Goepfert Jean-Louis – 80ans

DECORATIONS DE NOËL







IMPORTANT

Concernant le bulletin communal, vous pouvez retrouver sur la page du site officiel de Muespach www.muespach.fr une rubrique JOURNAL MUNICIPAL, service en place depuis 2009.

DÉSORMAIS, **SEULS LES FOYERS QUI EN FONT LA DEMANDE RECEVRONT UNE VERSION PAPIER DU BULLETIN COMMUNAL.**

SI VOUS SOUHAITEZ CONTINUER A RECEVOIR Le MUESPACHER BLÄTTLE EN VERSION PAPIER MERCI DE NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE CI-DESSOUS :

BLÄTTLE VERSION PAPIER

Nom :

Prénom.....

Adresse :

.....

Souhaite continuer à recevoir « Le Muespacher Blättle» en version papier.

Signature :



MUESPACH SUR LES RESEAUX !

- La page Facebook « Commune de Muespach » pour diffuser les informations importantes et relayer la communication de nos associations ou de la ComCom Sundgau, par exemple.
- L'application Panneau Pocket pour les informations officielles de la mairie. Cette application ne nécessite aucune inscription sur un réseau social et peut vous avertir par une notification instantanée de l'arrivée d'une information. Elle s'installe depuis AppStore ou Google Play.
- Retrouvez aussi les informations de la communauté de communes Sundgau avec l'application Illiwap également disponible sur AppStore et Google Play.

AGENDA 2023

12 janvier	Club Sans Souci - Galette des rois
18 janvier	Don du sang à Muespach
3 et 4 février	Amicale des Donneurs de sang - Passage pour les cartes de membre
25 mars	Assemblée Générale des Donneurs de sang
12 avril	Don du sang à Muespach-le-Haut
6 mai	Amicale des Donneurs de sang - Randonnée pédestre
13 mai	Journée citoyenne
28 mai	Sundg'oldies – Bourse expo de véhicules anciens
18 juin	Part'âge - Chevauchée d'Isabelle
8 juillet	Amicale des Donneurs de sang - Soirée tricolore
14 juillet	Cérémonie du 14 juillet
4 août	Don du sang à Muespach
11 octobre	Don du sang à Muespach-le-Haut
3 décembre	Fête de Noël des aînés



COINS DES ENFANTS

Trouve les différences



À vos marques, prêts, colorier !

